

MAIRIE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

N° G 24/2024

Le Maire de la Commune de SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

- Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'organisation sur le territoire de la Commune de SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE (Isère) du spectacle « 1944 : Ils furent la flamme » le 29 juin 2024.

**A R R E T E**

**Article 1:**

**M. Philippe BULINGE est autorisé à occuper le jardin du Père Truffot le samedi 29 juin 2024 de 14h à 19h dans le cadre de la représentation du spectacle « 1944 : Ils furent la flamme ».**

**Article 2:**

**Le stationnement sera réservé aux équipes organisatrices sur la Place de l'église, le long du muret la séparant du Jardin du Père Truffot, le samedi 29 juin 2024 de 12h à 19h.**

**Article 3 :**

Monsieur le Commandant du Poste de Gendarmerie de Saint-Laurent du Pont et Madame la secrétaire de Mairie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché aux endroits habituels.

Fait à Saint Pierre de Chartreuse,  
Le 18 juin 2024

Le Maire,  
Stéphane GUSMEROLI

